

CODEVCO XVIII
Société anonyme
Edingensesteenweg 196
1500 Halle
TVA : BE1004.060.163
(Ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUI S'EST TENU LE 01/07/2025 À 12h30 AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

1. Composition de l'Assemblée

Sont présents les administrateurs suivants :

- Jo WILLEMYNS ;
- Kris CASTELEIN ;
- Stefaan VANDAMME.

ci-après dénommés les « **Administrateurs** » et individuellement l'« **Administrateur** ».

Monsieur Kris CASTELEIN, précité, préside l'Assemblée.

Le président désigné en qualité de secrétaire et de scrutateur : Monsieur Stefaan VANDAMME, précité, qui accepte.

Le président expose que la majorité des administrateurs est présente si bien que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

2. Ordre du jour

Les administrateurs prennent acte des points suivants à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Établissement des comptes annuels arrêtés au 31/03/2025 ;
2. Confirmation des règles d'évaluation
3. Convocation et fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale

3. Délibération et décisions

1. Établissement des comptes annuels arrêtés au 31/03/2025

Le président donne lecture du projet des comptes annuels. Après discussion des différentes rubriques pour lesquelles toutes les explications demandées ont été données, le Conseil d'administration établit le projet de comptes annuels.

Le projet sera soumis pour approbation à l'Assemblée générale.

L'affectation du résultat est présentée comme suit :

Bénéfice à affecter :	0,00	EUR
Total :	0,00	EUR

2. Confirmation des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées à la clôture des comptes annuels au 31/03/2025 ne diffèrent pas de celles appliquées lors de l'exercice précédent. Le résumé des règles d'évaluation est joint aux comptes annuels.

3. Convocation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration décide de convoquer l'Assemblée générale le 17/09/2025 à 14h30 au siège social de la Société afin de discuter de l'ordre du jour suivant :

1. Discussion et approbation des comptes annuels présentés et clôturés au 31/03/2025;
2. Affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ; et
4. Nomination du commissaire.

4. Nomination du commissaire

Le Conseil d'administration propose de nommer la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à Kouterveldstraat 7B boîte 001, 1831 Diegem (Brabant Flamand), Belgique, inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0677.745.730 (RLE Bruxelles, section Néerlandais) et représentée par Eef Naessens SRL, représentée de manière permanente par Madame Eef Naessens, au poste de commissaire de la Société pour une durée de trois exercices consécutifs aux honoraires mentionnés dans le document présenté à ce sujet à l'Assemblée générale.

* *
*

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45, après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

Pour le Conseil d'administration,

Stefaan VANDAMME
Administrateur

Jo WILLEMYNS
Administrateur

Kris CASTELEIN
Administrateur